



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Mission Permanente d'Algérie  
auprès de l'Office des Nations Unies  
à Genève et des Organisations  
Internationales en Suisse

البعثة الدائمة للجزائر  
لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف  
والمنظمات الدولية بسويسرا

MPAG/ CD / N° 280 /2022

NOTE VERBALE

La Mission Permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments à l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des Droits de l'Homme, et se référant à sa Note verbale du 16 mars 2022, relative à son appel à contribution adressé aux Etats, conformément à la résolution 48/14 du Conseil des droits de l'Homme, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, la contribution du Gouvernement algérien sur cette question.

La Mission Permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire saisit cette occasion pour renouveler à l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des Droits de l'Homme, l'assurance de sa haute considération.



Genève, le 9 juin 2022.

**Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme**  
Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des Droits de l'Homme  
Palais des Nations. 1211 Genève 10

Fax : +41 22 917 9008

E-Mail : [ohchr-hrcadvisorycommittee@un.org](mailto:ohchr-hrcadvisorycommittee@un.org)  
[registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org)

**Eléments de réponse au questionnaire portant sur « la promotion et la protection des droits de l'Homme dans le contexte du changement climatique»/ Résolution 48/14 du CDH**

**1- Quelles sont les nouvelles technologies de protection du climat (NTPC) qui revêtent une importance particulière en matière d'impact sur les droits de l'homme ? Citez les trois plus pertinentes et expliquez votre choix.**

Il est nécessaire de souligner que la santé est définie par l'organisation mondiale de la santé. Comme étant un état de complet de bien-être physique, mental et social,

Actuellement on enregistre une transition des énergies fossiles aux énergies renouvelables due, aux effets néfastes générés par les grandes industries.

Les nouvelles technologies ont impacté l'environnement du travail, et à titre illustratif il pourrait être cité trois types ayant un impact direct sur les droits de l'homme :

- Les énergies renouvelables (solaire-éoliennes-énergies marines) ;
- Le nucléaire des technologies visant à maîtriser la consommation des différents secteurs (piles combustibles - véhicule électrique et hybride- isolation des bâtiments ;
- Des techniques de recyclage et de dépollution (destruction du méthane charbon propre-captage de stockage du gaz carbonique).

Concernant les énergies renouvelables (solaire et éolienne et énergie marine), celles ci ont un impact direct sur le bien-être de l'individu ainsi que son environnement du travail.

Pour ce qui est du nucléaire des technologies visant à maîtriser la consommation des différents secteurs (piles combustibles - véhicule électrique et hybride- isolation des bâtiments...), ces technologies sont utilisées également dans le domaine de la médecine comme les radios synthétique du myocarde, ou l'on injecte une substance radioactive dans le corps du malade en vue de diagnostiquer l'appareil sanguin.

Les technologies de recyclage et de dépollution (destruction du méthane-charbon propre - captage et stockage de gaz carbonique), Cette nouvelle technique vise en premier lieu la protection de l'environnement et la santé humaine de tous résidus industriels ou ménagers contribuant dansent à

la pollution et au changement climatique et ce, par la limitation ou la prévention de tout type de pollution.

Par ailleurs, et pour ce qui est du monde du travail, il est impératif que les entreprises, à l'ère actuelle, fassent appel aux nouvelles technologies si elles veulent innover en s'organisent d'avantage dans le domaine du travail et ce, en adoptant notamment le numérique pour faire face à la concurrence.

Dans ce cadre, il est à préciser que les nouvelles technologies transforment les métiers ainsi que les manières de collaborer et de communiquer, elles induisent par ailleurs, des changements dans les modes de production et de distribution, d'où la transformation du contenu des emplois.

A l'heure actuelle, les entreprises ne peuvent se passer des nouvelles technologies dans le domaine du numérique, ces dernières révolutionnent l'ensemble des secteurs d'activités étant donné qu'elles offrent un environnement de travail idéal et bouleversent les relations humaines. Parmi les nouveaux métiers induits par les nouvelles technologies l'on trouve:

- Le travail à distance ;
- Le télétravail ;
- Les open -spaces ;
- Les robots...etc.

## **2- Quel type de NTPC peut contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme ? Comment ?**

Les nouvelles technologies numériques, constituent un outil puissant pouvant contribuer à la progression de l'homme et partant concourir fortement à la promotion et la protection des droits de l'homme.

## **3- Quels sont les principaux défis et risques en matière de droits de l'homme découlant des NTPC et desquels en particulier ? les NTPC créent-elles des défis ou des risques uniques et sans précédents, ou existe -t-il des précédents qui nous aident à comprendre le domaine concerné ?**

L'utilisation intensive des technologies, telles que les applications d'intelligence artificielle, contribuant à créer un environnement numérique dans lequel les états et les entreprises commerciales sont de plus en plus capables de suivre, d'analyser, de prévoir et même de manipuler le comportement des gens à un degré sans précédent. En cas de non application de garanties efficaces, ces évolutions techniques logiques

comportent des risques moyens pour la dignité humaine, à l'autonomie de la vie privée ainsi que pour l'exercice des droits de l'homme en général.

Aussi, l'on confirme l'analyse des experts dans ce domaine qui convergent que les nouvelles technologies et l'interconnexion ont bel et bien contribué à élargir les réseaux de la société civile, toutefois, elles créent de nouvelles voies et des excuses pour contrôler les mouvements et la parole. Aussi, l'on constate que les agressions physiques ou autres contre la société civile sont en constante augmentation, notamment contre les femmes acharnées pour la défense des droits de l'homme, des activités telles que la surveillance accrue en ligne.

**4- Quels droits de l'homme peuvent être particulièrement affectés par l'utilisation de NTPC ? Veuillez expliquer comment ? Quels sont les détenteurs de droits qui seraient potentiellement les plus touchés par l'utilisation des NTPC ? Sont-ils également les plus touchés par le changement climatique ? Comment pourraient-ils ainsi que la société dans son ensemble, être impliqués dans le processus de prise de décision ?**

Il est indéniable qu'au cours de l'histoire humaine, le progrès technique a contribué à améliorer ou à faciliter les conditions de vie humaines, les transports modernes permettent de se déplacer plus facilement, l'agriculture moderne a permis d'augmenter les rendements, les progrès de la médecine soignent mieux, les technologies modernes permettent de mieux communiquer et de mieux apprendre.

Toutefois, et avec tous ces exploits, il est à constater que du point de vue environnemental et écologique, les technologies ne cessent d'avoir de retombées néfastes sur les droits de l'homme. L'on constate que les catastrophes écologiques sont étroitement liées à des technologies.

A titre illustratif, on cite le changement climatique, qui un problème lié aux énergies moderne- la pollution de l'air, causée par les transports modernes et les industries lourdes- la pollution du sol et des eaux, conséquence de l'agriculture moderne et des produits chimiques utilisés dans l'agriculture et l'industrie – le trou dans la couche d'ozone, lié aux émissions des gaz utilisés dans les réfrigérateurs. Se sont autant de nouvelles technologies qui ont un impact écologique et humain, dès lors qu'elles perturbent son droit à la vie, à sa santé et à son bien-être.

**5- Si les NTPC peuvent présenter des risques potentiels pour la jouissance des droits de l'homme, dans quelle mesure les obligations juridiques en matière de droits de l'homme exigent-elles des Etats qu'ils poursuivent d'autres politiques de protection du climat présentant moins de risques de dommages, notamment des mesures d'atténuation et d'adaptation ?**

Tous d'abord, il est nécessaire, au plan international, de mettre en place d'institutions internationales et transgénérationnelles, en vue de protéger les droits menacés par le changement climatique, de mettre en place des moyens pour maîtriser le changement climatique induit par l'activité de l'homme notamment à travers les nouvelles technologies énergétiques alternatives, et enfin les pays doivent avoir une volonté immédiate pour aller de l'avant en vue de baisser les émissions de gaz à effet de serre notamment, les plus industrialisés.

Au plan national, les Etats doivent inscrire la problématique relative à l'impact des nouvelles technologies sur les droits de l'homme parmi ses préoccupations majeurs, d'où la nécessité de la création d'institutions qui contribuent à la promotion et l'intégration des considérations liées au changement climatique dans les politiques publiques.

**6- Quelles devraient être les responsabilités des principales parties prenantes (agences de l'ONU, Etats, INDH, société civile, communauté technique et universitaire, secteur privé) pour atténuer les risques des NTPC pour les droits de l'homme et/ou favoriser leur protection ?**

La responsabilité des parties prenantes pour atténuer les risques des nouvelles technologies de protection du climat peuvent se présenter comme suit :

- Mener des actions d'information, de sensibilisation, d'études et de synthèse, dans les domaines ayant trait à l'utilisation des nouvelles technologies pour atténuer leurs différents impacts sur l'homme,
- Contribuer aux efforts en cours à tous les niveaux pour faire face aux effets néfastes du changement climatique causé l'utilisation intense des nouvelles technologies en vue d'assurer une meilleure protection des droits de l'homme,

- Etudier et déterminer comment les efforts néfastes des nouvelles technologies, influèrent sur l'expérience pleine et effective des droits de l'homme et proposer des mesures sur la manière de les traiter et de les prévenir, en particulier sur les moyens de renforcer l'intégration des préoccupations relatives aux droits de l'homme dans les politiques les lois,
- Instaurer un dialogue régulier et des consultations sur les mesures à prendre au niveau national et international pour mener une action climatique efficace et durable qui respect et protège les droits de l'homme,
- Renforcer la coopération internationale sur les échanges de services d'assistance technique a l'effet de contribuer à l'appui des efforts, des actions et mesures visant à remédier aux effets néfastes des nouvelles technologies.